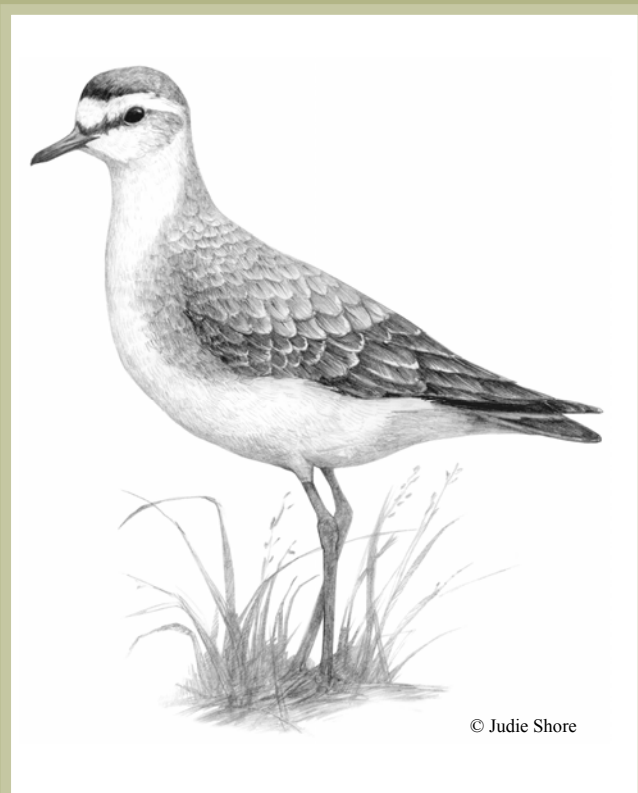


Programme de rétablissement du Pluvier montagnard (*Charadrius montanus*) au Canada

Pluvier montagnard



Juillet 2006



La série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*

Qu'est-ce que la *Loi sur les espèces en péril* (LEP)?

La LEP est la loi fédérale qui constitue l'une des pierres d'assise de l'effort national commun de protection et de conservation des espèces en péril au Canada. Elle est en vigueur depuis 2003 et vise, entre autres, à permettre le rétablissement des espèces qui, par suite de l'activité humaine, sont devenues des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées.

Qu'est-ce que le rétablissement?

Dans le contexte de la conservation des espèces en péril, le **rétablissement** est le processus par lequel le déclin d'une espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays est arrêté ou inversé et par lequel les menaces à sa survie sont éliminées ou réduites de façon à augmenter la probabilité de survie de l'espèce à l'état sauvage. Une espèce sera considérée comme **rétablie** lorsque sa survie à long terme à l'état sauvage aura été assurée.

Qu'est-ce qu'un programme de rétablissement?

Un programme de rétablissement est un document de planification qui identifie ce qui doit être réalisé pour arrêter ou inverser le déclin d'une espèce. Il établit des buts et des objectifs et indique les principaux champs des activités à entreprendre. La planification plus élaborée se fait à l'étape du plan d'action.

L'élaboration de programmes de rétablissement représente un engagement de toutes les provinces et de tous les territoires ainsi que de trois organismes fédéraux — Environnement Canada, l'Agence Parcs Canada et Pêches et Océans Canada — dans le cadre de l'Accord pour la protection des espèces en péril. Les articles 37 à 46 de la LEP décrivent le contenu d'un programme de rétablissement publié dans la présente série ainsi que le processus requis pour l'élaborer (http://www.registrelep.gc.ca/the_act/default_f.cfm).

Selon le statut de l'espèce et le moment où elle a été évaluée, un programme de rétablissement doit être préparé dans un délai de un à deux ans après l'inscription de l'espèce à la Liste des espèces en péril de la LEP. Pour les espèces qui ont été inscrites à la LEP lorsque celle-ci a été adoptée, le délai est de trois à quatre ans.

Et ensuite?

Dans la plupart des cas, un ou plusieurs plans d'action seront élaborés pour définir et guider la mise en oeuvre du programme de rétablissement. Cependant, les recommandations contenues dans le programme de rétablissement suffisent pour permettre la participation des collectivités, des utilisateurs des terres et des conservationnistes à la mise en oeuvre du rétablissement. Le manque de certitude scientifique ne doit pas être prétexte à retarder la prise de mesures efficaces visant à prévenir la disparition ou le déclin d'une espèce.

La série de Programmes de rétablissement

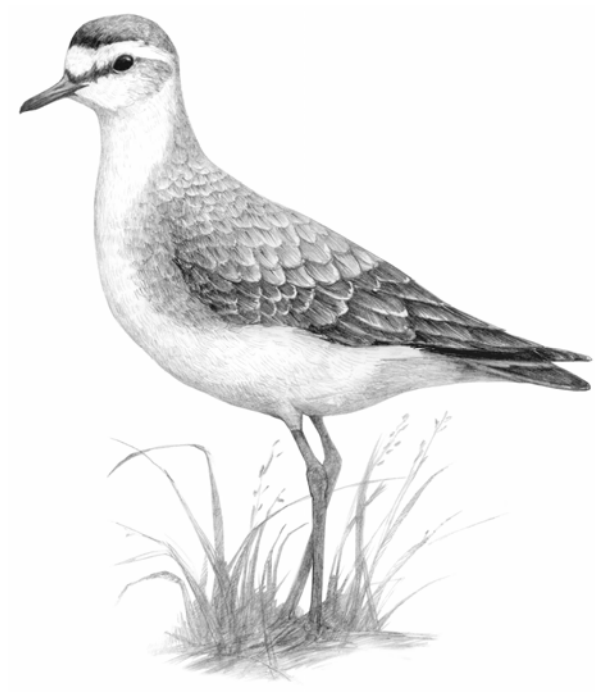
Cette série présente les programmes de rétablissement élaborés ou adoptés par le gouvernement fédéral dans le cadre de la LEP. De nouveaux documents s'ajouteront régulièrement à mesure que de nouvelles espèces seront inscrites à la Liste des espèces en péril et que les programmes de rétablissement existants seront mis à jour.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la *Loi sur les espèces en péril* et les initiatives de rétablissement, veuillez consulter le Registre public de la LEP (<http://www.registrelep.gc.ca>) et le site Web du Secrétariat du rétablissement (http://www.especesenperil.gc.ca/recovery/default_f.cfm).

Programme de rétablissement du Pluvier montagnard (*Charadrius montanus*) au Canada [Proposition]

Juillet 2006



© Judie Shore

Référence recommandée :

Environnement Canada. 2006. Programme de rétablissement du Pluvier montagnard (*Charadrius montanus*) au Canada [Proposition], Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 17 p.

Exemplaires supplémentaires :

Il est possible de télécharger des exemplaires de la présente publication à partir du Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* (<http://www.registrelep.gc.ca>).

Illustration de la couverture : Judie Shore

Also available in English under the title:

“Recovery Strategy for the Mountain Plover (*Charadrius montanus*) in Canada [Proposed]”

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l’Environnement, 2006

Tous droits réservés.

ISBN à venir

N° de cat. à venir

Le contenu (à l’exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d’indiquer la source.

DÉCLARATION

Environnement Canada a élaboré son programme de rétablissement du Pluvier montagnard tel que l'exige la *Loi sur les espèces en péril*. Le présent programme de rétablissement proposé a été préparé en collaboration avec les compétences responsables de l'espèce, tel qu'il est décrit dans la préface.

Réussir à rétablir l'espèce dépendra de l'engagement et de la collaboration d'un grand nombre de parties concernées qui participeront à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent programme. Cette réussite ne pourra reposer sur Environnement Canada ou sur toute autre compétence seulement. Dans l'esprit de l'Accord pour la protection des espèces en péril, le ministre de l'Environnement invite toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à se joindre à Environnement Canada pour appuyer le programme et le mettre en œuvre, pour le bien du Pluvier montagnard et de l'ensemble de la société canadienne. Environnement Canada s'appliquera à appuyer la mise en œuvre du programme, compte tenu des ressources disponibles et des diverses priorités à l'égard de la conservation des espèces en péril. Le ministre rendra compte des progrès réalisés d'ici cinq ans.

Un ou plusieurs plans d'action détaillant les mesures de rétablissement particulières à prendre pour appuyer la conservation de l'espèce viendront s'ajouter au présent programme. Le ministre mettra en œuvre des moyens pour s'assurer, dans la mesure du possible, que les Canadiennes et les Canadiens directement touchés par ces mesures seront consultés.

COMPÉTENCES RESPONSABLES

Environnement Canada (Région des Prairies et du Nord)
Gouvernement de l'Alberta
Gouvernement de la Saskatchewan

AUTEURS

Le présent programme de rétablissement a été préparé par Renee Franken, Ray Poulin et Richard Knapton (Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord).

REMERCIEMENTS

Les personnes suivantes ont généreusement offert des commentaires et des conseils : Dave Duncan (Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord), Geoff Holroyd (Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord), Dave Prescott (Alberta Sustainable Resource Development), Sue McAdam (Saskatchewan Environment) et Walter Willms (Agriculture et Agroalimentaire Canada). Nous aimerions également remercier la Section de la conservation des habitats du Service canadien de la faune pour les conseils formulés et la Section du rétablissement du Service canadien de la faune pour les conseils et les efforts entourant la préparation de l'affichage du présent document.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée dans le cadre de tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP conformément à la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairées du point de vue de l'environnement.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des programmes peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le programme lui-même, mais également résumés ci-dessous.

Le présent programme de rétablissement favorisera clairement l'environnement en encourageant le rétablissement du Pluvier montagnard. La possibilité que le programme produise par inadvertance des effets négatifs sur d'autres espèces a été envisagée. L'EES a permis de conclure que le présent programme sera clairement favorable à l'environnement et n'entraînera pas d'effets négatifs significatifs. Consultez plus particulièrement les sections suivantes du document : 1.3 Besoins de l'espèce; 2.4 Activités de recherche et de gestion; 2.6 Effets sur les espèces non ciblées.

RÉSIDENCE

La LEP définit la résidence comme suit : *Gîte — terrier, nid ou autre aire ou lieu semblable — occupé ou habituellement occupé par un ou plusieurs individus pendant tout ou partie de leur vie, notamment pendant la reproduction, l'élevage, les haltes migratoires, l'hivernage, l'alimentation ou l'hibernation [Paragraphe 2(1)].*

Les descriptions de la résidence ou les raisons pour lesquelles le concept de résidence ne s'applique pas à une espèce donnée sont publiées dans le Registre public de la LEP : http://www.registrelep.gc.ca/plans/showDocument_f.cfm?id=595.

PRÉFACE

Le Pluvier montagnard est un oiseau migrateur protégé par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, et sa gestion relève du gouvernement fédéral. Le Pluvier montagnard a été inscrit à la liste des espèces en voie de disparition sous le régime de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en juin 2003. Selon l'article 37 de la LEP, le ministre compétent doit élaborer un programme de rétablissement pour toute espèce inscrite comme disparue du pays, en

voie de disparition ou menacée. La Région des Prairies et du Nord du Service canadien de la faune d'Environnement Canada a dirigé l'élaboration du présent programme de rétablissement en collaboration et en consultation avec Saskatchewan Environment, Alberta Sustainable Resource Development, l'Agence Parcs Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le programme proposé est conforme aux exigences de la LEP en termes de contenu et de procédures (articles 39 à 41).

SOMMAIRE

- Le Pluvier montagnard est un oiseau de rivage de taille moyenne. Il ne porte pas sur le cou les bandes caractéristiques de nombreuses autres espèces de pluviers. Au Canada, l'espèce se trouve à la périphérie nord de son aire de répartition et est confinée à l'extrême sud-est de l'Alberta et à l'extrême sud-ouest de la Saskatchewan. Les mentions au Canada sont localisées et irrégulières; seulement 44 observations ont été consignées depuis 1874.
- Le Pluvier montagnard niche en terrain plat qui comporte une bonne part de sol dénudé et une végétation courte, intensément broutée ou consistant en prairie récemment brûlée.
- La chasse commerciale antérieure au 20^e siècle et la destruction d'habitat par l'agriculture sont vraisemblablement les causes premières du déclin initial du Pluvier montagnard en Amérique du Nord. Un certain nombre de facteurs peuvent menacer le Pluvier montagnard, dont l'altération de l'habitat, certaines pratiques de gestion des pâturages, les perturbations anthropiques, les fluctuations des précipitations et les pesticides.
- Le but du rétablissement pour le Pluvier montagnard consiste à maintenir son abondance et sa répartition récentes dans le sud-est de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan. Il est impossible de mieux quantifier le but à cause de la rareté de l'information sur l'abondance de l'espèce.
- On ignore si le Pluvier montagnard aura un jour une population viable et autonome au Canada; toutefois, on peut augmenter les chances de conserver le Pluvier montagnard au Canada en maintenant l'habitat qui abrite l'espèce en petit nombre et possiblement de façon sporadique.
- Faute d'information suffisante, l'habitat essentiel n'est pas désigné dans le présent programme de rétablissement.
- Les deux principaux objectifs à l'appui du rétablissement sont : 1) conserver d'importantes zones d'habitat par des accords d'intendance et de conservation; 2) augmenter la sensibilisation au Pluvier montagnard, à ses besoins, à son statut et aux menaces qui pèsent sur lui.
- Diverses activités de recherche et de gestion seront requises pour atteindre ces objectifs : surveillance de l'effectif et de la répartition des couples nicheurs; identification des secteurs renfermant l'habitat essentiel; élaboration de stratégies de gestion; mise sur pied d'un programme de communication et de sensibilisation.

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION.....	i
COMPÉTENCES RESPONSABLES.....	i
AUTEURS.....	i
REMERCIEMENTS.....	i
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE.....	ii
RÉSIDENTE.....	ii
PRÉFACE.....	ii
SOMMAIRE.....	iv
INFORMATION SUR L'ESPÈCE.....	1
1. CONTEXTE.....	1
1.1 Description de l'espèce.....	1
1.2 Répartition et abondance.....	1
1.2.1 Aire de répartition mondiale.....	1
1.2.2 États-Unis.....	2
1.2.3 Canada.....	3
1.2.4 Populations du Montana (populations les plus proches du Canada).....	4
1.3 Besoins de l'espèce.....	4
1.3.1 Habitat de reproduction.....	4
1.3.2 Habitat d'hivernage.....	5
1.3.3 Régime alimentaire.....	5
1.4 Protection existante.....	5
1.5 Menaces.....	5
1.5.1 Gestion des prairies.....	6
1.5.2 Transformation de prairies indigènes en terres agricoles.....	6
1.5.3 Disparition des chiens de prairie et des spermophiles.....	6
1.5.4 Perturbations anthropiques.....	7
1.5.5 Fluctuations des précipitations.....	7
1.6 Lacunes dans les connaissances.....	8
2. RÉTABLISSEMENT.....	8
2.1 Faisabilité du rétablissement.....	8
2.2 But du rétablissement.....	8
2.3 Objectifs du rétablissement.....	8
2.4 Activités de recherche et de gestion.....	9
2.4.1 Stratégies générales pour aborder les menaces.....	9
2.5 Habitat essentiel.....	11
2.5.1 Calendrier des études visant à identifier l'habitat essentiel.....	11
2.6 Effets sur les espèces non ciblées.....	12
2.7 Échéancier pour le ou les plans d'action.....	12
3. RÉFÉRENCES CITÉES.....	13

ÉVALUATION DE L'ESPÈCE PAR LE COSEPAC

Date de l'évaluation : Novembre 2000

Nom commun : Pluvier montagnard

Nom scientifique : *Charadrius montanus*

Statut selon le COSEPAC : En voie de disparition

Justification de la désignation : Cette espèce se trouve en nombres très petits au Canada; elle dépend des habitats consécutifs au surpâturage, lesquels sont très rares au Canada.

Présence au Canada : Alberta, Saskatchewan

Historique du statut selon le COSEPAC : Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

1. CONTEXTE

1.1 Description de l'espèce

Le Pluvier montagnard est un oiseau de rivage de taille moyenne qui ressemble à un petit Pluvier kildir (*Charadrius vociferus*) sans les bandes caractéristiques sur le cou. Son dos et ses ailes sont d'un brun sable uniforme, sa poitrine est blanche et son dessous blanchâtre est teinté de chamois. Les adultes en plumage nuptial ont le front blanc surmonté de noir sur le dessus de la tête, et une bande noire caractéristique qui va du bec noir jusque derrière les yeux (figure 1).



Figure 1. Pluvier montagnard.

1.2 Répartition et abondance

1.2.1 Aire de répartition mondiale

L'aire de reproduction naturelle du Pluvier montagnard couvre une grande partie des Grandes Plaines de l'ouest de l'Amérique du Nord (figure 2), depuis le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan jusqu'au nord du Mexique (Desmond et Chavez-Ramirez, 2002) en passant par le Montana, le Wyoming, le Nebraska, le Colorado, le Kansas, le Nouveau-Mexique, l'Oklahoma et le Texas (Knopf, 1996; Knopf et Rupert, 1996). Son aire d'hivernage se trouve surtout en

Californie, principalement à l'heure actuelle dans la vallée Imperial (Wunder et Knopf, 2003), mais aussi dans le nord du Mexique, le sud de l'Arizona et le sud du Texas.

Selon les estimations des années 1990, la population mondiale comptait seulement 5 600 individus (Morrison, 1994; Rose et Scott, 1997). Knopf (1996) a proposé une estimation révisée de 8 000 à 10 000 oiseaux pour la population nord-américaine, calculée en multipliant par deux le nombre d'oiseaux observés (3 346) durant les dénombrements hivernaux de 1994 en Californie et en ajoutant un effectif estimé de 1 000 à 3 000 individus hivernant au Texas et au Mexique. En appliquant une méthodologie d'estimation des effectifs plus raffinée au Wyoming, Plumb *et al.* (2005a) ont proposé une estimation révisée de la population continentale de 11 000 à 14 000 oiseaux.

En 2000, le Pluvier montagnard avait la cote mondiale G2 *imperilled* (en péril) (NatureServe, 2004). L'espèce figure dans la catégorie *vulnerable* (vulnérable) de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (BirdLife International, 2004).

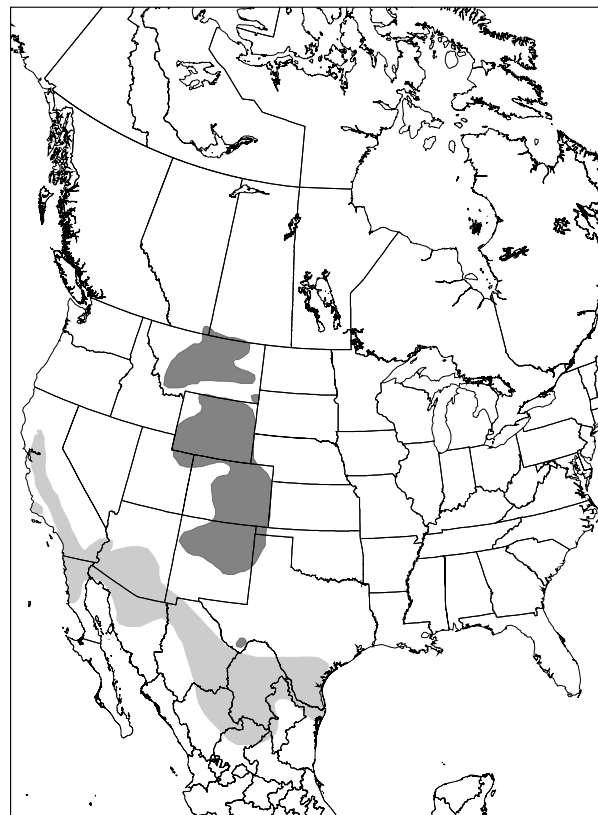


Figure 2. Carte de l'aire de répartition du Pluvier montagnard en Amérique du Nord (d'après Knopf, 1996). Zone foncée = aire de reproduction; zone pâle = aire d'hivernage.

1.2.2 États-Unis

Les relevés des oiseaux nicheurs effectués dans le cadre du Breeding Bird Survey (BBS) aux États-Unis révèlent un taux de déclin de 2,7 % par année entre 1966 et 2004 (Knopf, 1994, 1996; Sauer *et al.*, 2005), ce qui correspond à une diminution de l'ordre des deux tiers de la population durant cette période. Les résultats du BBS indiquent que le Pluvier montagnard a subi un déclin plus sévère que celui de toute autre espèce d'oiseau endémique des prairies entre les années 1960 et le début des années 1990. Parallèlement au déclin de la population, l'aire de reproduction a rétréci, en particulier dans la portion est de sa périphérie.

Aux États-Unis, on a recommandé la protection de l'espèce en vertu de l'*Endangered Species Act* étant donné que la population a connu un déclin d'au moins trois pour cent par année durant les années 1970 et 1980 et le début des années 1990 (Knopf, 1996). Le U.S. Fish and Wildlife Service a conclu que l'inscription à la liste des espèces en péril n'était pas justifiée, les facteurs menaçant l'espèce et son habitat n'étant pas aussi importants qu'on le croyait et ne mettant pas l'espèce en péril dans un proche avenir ou dans une partie importante de son aire de répartition (USFWS, 2003).

Aux États-Unis, l'espèce a la cote N2 *imperilled* (en péril), tant pour les populations nicheuses que non nicheuses (NatureServe, 2004).

1.2.3 Canada

L'aire de répartition du Pluvier montagnard s'étend jusque dans l'extrême-sud du Canada (figure 3), où l'espèce niche à de rares occasions dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan (Godfrey, 1986). Wershler (2000) estime qu'au cours des vingt dernières années, le Canada a probablement accueilli moins de 50 Pluviers montagnards adultes. Morrison (2001) estime que la population canadienne se résume à environ 10 couples. Seulement 44 Pluviers montagnards ont été signalés au Canada entre 1874 et 2005 (Knapton *et al.*, 2006).

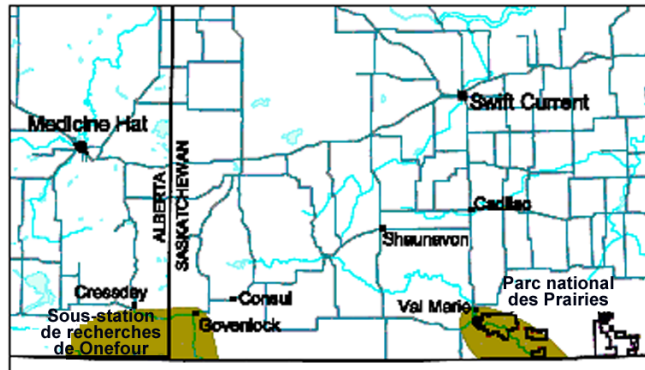


Figure 3. Aire de répartition canadienne du Pluvier montagnard.

Au Canada, les mentions de Pluviers montagnards reproducteurs ont été sporadiques. Des nids où étaient présents des œufs ou des adultes accompagnés d'oisillons ont été observés dans l'extrême sud-est de l'Alberta à seulement 16 reprises au cours des 25 dernières années (Wallis et Loewen, 1980; Wallis et Wershler, 1981; Wershler, 1990; Knapton *et al.*, 2006; D. Heydlauf, comm. pers., 2005). Un nid a été signalé en Saskatchewan, en 1987 (Gollop, 1987a; Wershler, 2000). La répartition des occurrences au Canada semble indiquer l'existence de deux principaux secteurs d'occupation, soit la région de Lost River-Wildhorse, en Alberta, et la région du parc national des Prairies en Saskatchewan (figure 3).

L'espèce a été désignée en voie de disparition au Canada par le COSEPAC en 1987 (Wershler et Wallis, 1987); cette désignation a été reconduite par le COSEPAC après une mise à jour du rapport de situation en 2000 (Wershler, 2000). La justification de la désignation est la suivante : « Cette espèce se trouve en nombres très petits au Canada; elle dépend des habitats consécutifs au surpâturage, lesquels sont très rares au Canada » (COSEPAC, 2002). Le Pluvier montagnard a été inscrit à la liste des espèces en voie de disparition de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en 2003. En 2001, l'espèce avait la cote N1 *critically imperilled* (gravement en péril) au Canada et S1 *critically imperilled* (gravement en péril) en Alberta et en Saskatchewan (NatureServe, 2004). Le centre de données sur la conservation de la Saskatchewan classe le Pluvier montagnard parmi les espèces en péril (*endangered*) dans la province et l'Endangered Species Conservation Committee de l'Alberta a recommandé que le Pluvier montagnard soit désigné espèce en péril (*endangered*) en Alberta.

1.2.4 Populations du Montana (populations les plus proches du Canada)

La population nicheuse stable la plus proche du Canada occupe un vaste complexe de colonies de chiens de prairies à queue noire (*Cynomys ludovicianus*) dans les comtés de Phillips et de Blaine, dans le nord du Montana (Olson, 1984; Prellwitz, 1993; Knowles et Knowles, 1997, 2001; Dinsmore *et al.*, 2003). La frontière internationale entre le Montana et le sud-ouest de la Saskatchewan correspond à la frontière nord de ces deux comtés. On a estimé qu'il y avait environ 2 000 Pluviers montagnards dans ces deux comtés au milieu des années 1990 (Knopf et Miller, 1994; Knowles et Knowles, 1998), mais Dinsmore *et al.* (2003) ont révisé à la baisse l'effectif, l'établissant à environ 700 individus seulement. Dans ces deux comtés, les secteurs les plus fréquentés par le Pluvier montagnard et les plus grandes populations se trouvent à une distance de 80 à 150 km des trois secteurs les plus fréquentés par l'espèce au Canada. Fait à souligner, les terres du Montana adjacentes à la frontière de l'Alberta sont intensivement cultivées et constituent un habitat impropre à la nidification du Pluvier montagnard (Knowles et Knowles, 1998; Shackford *et al.*, 1998). Les meilleurs renseignements actuellement disponibles indiquent que la population totale de Pluviers montagnards du Montana s'élève à environ 1 500 individus (Knowles et Knowles, 1998; Dinsmore, 2003; USFWS, 2003).

1.3 Besoins de l'espèce

1.3.1 Habitat de reproduction

Le Pluvier montagnard a des besoins en habitat très stricts (Graul, 1980) et représente l'une des neuf espèces d'oiseaux endémiques des steppes de l'Amérique du Nord (Knopf, 1988). L'espèce se reproduit en terrain plat couvert d'une végétation éparse (15 à 80 % de sol nu) et courte (< 10 cm de hauteur) (Wershler et Wallis, 1987; Parrish *et al.*, 1993; Knopf et Miller 1994; Knopf, 1996; Knowles et Knowles, 1998).

Au Canada, on a observé des Pluviers montagnards nichant dans des aires broutées ou récemment brûlées de prairies mixtes indigènes et dans des plaines d'armoise renfermant de la bentonite (Knapton *et al.*, 2006). Dans un cas, un nid a été trouvé dans un champ d'élymes de Russie exotiques (*Elymus junceus*) et d'espèces de plantes indigènes qui avait été légèrement cultivé (Wershler, 2000). Les animaux brouteurs semblent jouer un rôle important dans le maintien de l'habitat du Pluvier montagnard. En Alberta et au Montana, on a souvent observé des Pluviers montagnards nichant dans des aires où il y avait pâturage par le bétail pendant l'hiver ou au début du printemps (Wershler et Wallis, 1987; Knowles et Knowles, 1998). En Saskatchewan, quatre des onze observations de Pluviers montagnards ont été effectuées dans des colonies de chiens de prairie à queue noire dans le parc national des Prairies et dans les environs (Peart et Woods, 1980; Gollop, 1987a, 1987b; Wershler, 2000; Knapton *et al.*, 2006). Aux États-Unis, les Pluviers montagnards sont fréquemment trouvés dans des aires occupées par des chiens de prairie à queue noire (Dinsmore *et al.*, 2003). Des champs cultivés ont également été utilisés par des pluviers nicheurs dans la partie sud de leur aire de répartition (Knowles et Knowles, 1998). De récentes études avancent qu'une végétation basse et clairsemée associée à une communauté végétale de steppe arbustive peut également offrir un habitat important au Pluvier montagnard (Beauvais et Smith, 2003; Knapton *et al.*, 2006). Knopf et Miller (1994) ainsi que Plumb *et al.* (2005b) avancent l'hypothèse que le Pluvier montagnard est adapté aux conditions

semi désertiques ou des prairies perturbées, plutôt que simplement aux conditions des prairies d'herbes courtes. Beauvais et Smith (2003) associent l'habitat de reproduction de haute qualité présent dans les communautés végétales de steppe arbustive au sol peu fertile, aux précipitations toujours faibles et à l'érosion éolienne constante; sur cette base, ils avancent que l'habitat de reproduction de haute qualité pourrait être très stable dans l'espace et dans le temps.

1.3.2 Habitat d'hivernage

La majorité des mentions hivernales de Pluviers montagnards proviennent de la Californie (Knopf et Rupert, 1996), mais l'espèce hiverne également en Arizona, au Texas et au Mexique (Knopf, 1996). En hiver, le Pluvier montagnard occupe des champs cultivés, des prairies annuelles intensivement broutées, des terres brûlées (Knopf et Rupert, 1995), des prairies côtières et des plaines alcalines (Oberholser, 1974; Knopf, 1996).

1.3.3 Régime alimentaire

Le Pluvier montagnard recherche sa nourriture dans des secteurs où la végétation est courte (< 2 cm), notamment les colonies de chiens de prairie, les pâturages intensivement broutés, les emprises des chemins de terre ou de gravier, les terres récemment labourées et les champs en jachère (Knopf, 1996). Le régime alimentaire du Pluvier montagnard est composé presque exclusivement d'invertébrés : sauterelles, coléoptères, grillons et fourmis (Baldwin, 1971; Graul, 1973; Olson, 1985; Knopf, 1996).

1.4 Protection existante

Depuis juin 2003, le Pluvier montagnard est protégé en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada. De plus, l'espèce est protégée en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et elle est également protégée aux États-Unis. La loi interdit la prise (p. ex. chasse ou récolte) des œufs, des nids et des oiseaux au Canada et aux États-Unis. En outre, les Pluviers montagnards présents dans le parc national des Prairies se trouvent protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

L'inscription du Pluvier montagnard à la liste des espèces en péril (*endangered*) a été approuvée en Alberta (R. Gutsell, comm. pers., 2004). L'espèce n'est pas inscrite en vertu du *Wild Species at Risk Regulations* sous le régime de la *The Wildlife Act, 1998* de la Saskatchewan.

1.5 Menaces

La chasse commerciale antérieure au 20^e siècle et la destruction d'habitat par l'agriculture sont probablement les principales raisons du déclin initial du Pluvier montagnard en Amérique du Nord. D'autres menaces pesant sur la population continentale comprennent les pratiques agricoles, la gestion du bétail, le déclin d'herbivores indigènes et possiblement les pesticides (COSEPAC, 2000). Les menaces possibles pesant sur la population canadienne incluent la gestion des prairies, la transformation de prairies indigènes en terres agricoles, la disparition des chiens de prairie et possiblement des spermophiles, les perturbations anthropiques et les fluctuations des précipitations (voir plus bas). Le nombre de couples au Canada est (et a

vraisemblablement toujours été) extrêmement faible et dépend probablement de l'abondance et de la répartition des Pluviers montagnards aux États-Unis, en particulier au Montana. La pérennité de l'espèce au Canada dépend également de la présence d'habitat de reproduction convenable en Saskatchewan et en Alberta.

1.5.1 Gestion des prairies

L'habitat de reproduction du Pluvier montagnard pourrait être menacé par des pratiques de gestion des prairies qui éliminent les zones d'herbes courtes ou de sol dénudé. Dans les écosystèmes de prairies, une hétérogénéité était autrefois maintenue par les variations météorologiques, les feux sporadiques et les grands troupeaux de bisons (*Bison bison*) en migration. Aujourd'hui, la hauteur de la végétation et l'hétérogénéité de l'habitat sont dictées en grande partie par l'intensité du broutage par le bétail. Certaines stratégies de gestion des grands pâturages tendent à préconiser des modalités de broutage qui laissent des pâturages plutôt homogènes composés d'herbes de taille moyenne; ces conditions sont défavorables au Pluvier montagnard (Wershler, 2000).

L'ensemencement de graminées exotiques dans certains secteurs menace le Pluvier montagnard car ces herbes sont généralement plus hautes que les herbes indigènes; l'agropyre à crête (*Agropyron cristatum*), même lorsque brouté intensivement, n'est pas propice au Pluvier montagnard (Wershler et Wallis, 2001). La lutte contre les feux dans les Prairies a probablement eu des effets néfastes sur l'habitat de reproduction du Pluvier montagnard, car celui-ci fait souvent son nid dans des prairies indigènes récemment brûlées (Wallis et Wershler, 1981; Knowles et Knowles, 1984, 1998; Wershler et Wallis, 1987; Knopf, 1996; Alberta Sustainable Resource Development, 2003).

1.5.2 Transformation de prairies indigènes en terres agricoles

La transformation de prairies indigènes en terres agricoles a été très importante dans l'ensemble des Prairies durant une grande partie du siècle dernier (Wershler, 2000). Plus des deux tiers des prairies mixtes des Prairies du Canada ont été détruites par l'agriculture ou d'autres activités humaines (Wallis, 1987), et il est probable qu'une partie de l'habitat de reproduction du Pluvier montagnard ait été détruit de la sorte. Bien que la mise en culture des prairies indigènes ait considérablement ralenti dans le sud-est de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan, la modification de l'habitat dans l'aire de répartition canadienne du Pluvier montagnard pourrait représenter une menace pour l'espèce (Wershler, 2000). En plus de causer la destruction directe d'habitat lors de leur implantation dans les prairies indigènes, les champs cultivés peuvent attirer les Pluviers montagnards et avoir pour effet de réduire leur succès de reproduction (USFWS, 1999). À l'heure actuelle, le Canada possède suffisamment d'habitat convenable pour supporter le nombre de Pluviers montagnards que l'on peut raisonnablement s'attendre à trouver ici annuellement (de 2 à 3 couples).

1.5.3 Disparition des chiens de prairie et des spermophiles

Le Pluvier montagnard est étroitement associé aux colonies de chiens de prairie dans plusieurs régions des États-Unis (Knowles *et al.*, 1982; Knowles et Knowles, 1984). Les chiens de prairie

à queue noire créent et entretiennent un habitat convenable pour la reproduction du Pluvier montagnard en réduisant la hauteur et la densité de la végétation. Aux États-Unis, l'aire de répartition et l'abondance des chiens de prairie ont considérablement diminué, et ces animaux sont encore menacés par la rage sylvatique, la transformation des prairies et les programmes d'extermination. Au Canada, on ne trouve le chien de prairie à queue noire que dans la vallée de la rivière Frenchman et les environs, dans le sud de la Saskatchewan. Il est inscrit comme espèce préoccupante dans la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral. La population de chiens de prairie semble stable au Canada, mais elle est toujours menacée par la rage sylvatique.

On ignore si le spermophile de Richardson (*Spermophilus richardsonii*) joue un rôle important dans l'entretien de l'habitat de nidification du Pluvier montagnard. Même si les spermophiles n'influent pas autant que les chiens de prairie sur la hauteur de la végétation, leurs activités de creusage pourraient dénuder davantage de sol, ce qui serait bénéfique pour l'habitat du Pluvier montagnard (Wershler, 2000). On a signalé au Montana un couple de Pluviers montagnards nichant dans un pâturage intensivement brouté par le bétail et occupé par des spermophiles de Richardson, ce qui indique que l'espèce peut parfois être présente dans ce type d'habitat (Knowles et Knowles, 1998). Les données sur les tendances de la population canadienne de spermophiles de Richardson sont très limitées, mais l'espèce est considérée comme un ravageur des cultures.

1.5.4 Perturbations anthropiques

Les perturbations anthropiques, notamment l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière, l'aménagement de routes, de sentiers et de pistes et la présence d'observateurs d'oiseaux peuvent avoir des impacts négatifs sur les Pluviers montagnards. Les Pluviers montagnards se nourrissent souvent à proximité des routes, ce qui les expose à des collisions mortelles avec des véhicules. De plus, les activités humaines peuvent déclencher chez les adultes en période de nidification des comportements de diversion, les petits encore au nid pouvant alors souffrir d'hyperthermie (Graul, 1975; USFWS, 1999). Les effets des perturbations anthropiques sur le Pluvier montagnard sont fort méconnus et les distances sécuritaires entre les lotissements et les oiseaux reproducteurs n'ont pas encore été déterminées. L'utilisation des pesticides pourraient menacer l'espèce directement par l'empoisonnement d'individu ou indirectement en réduisant l'abondance des espèces de proies importantes.

1.5.5 Fluctuations des précipitations

Les conditions météorologiques extrêmes, y compris les fluctuations des précipitations, peuvent bouleverser l'habitat de nidification du Pluvier montagnard. Par exemple, des précipitations au-dessus de la moyenne peuvent causer l'apparition d'un couvert dense de hautes herbes impropre à la reproduction de l'espèce (Wershler et Wallis, 1987). Par ailleurs, une sécheresse peut chasser précocement les oiseaux de leur lieu de reproduction (Leachman et Osmundson, 1990) ou réduire la proportion de petits élevés avec succès (jusqu'à l'âge de l'envol), à cause d'un manque de nourriture et de l'accroissement de la prédation (Knopf et Rupert, 1996).

1.6 Lacunes dans les connaissances

Il existe des lacunes importantes dans les connaissances sur tous les aspects de la biologie du Pluvier montagnard au Canada. De l'information est requise sur :

- l'abondance et la répartition des Pluviers montagnards au Canada;
- les exigences en matière d'habitat;
- la disponibilité de l'habitat au Canada;
- les facteurs limitant l'aire de reproduction au Canada;
- la connectivité entre les populations des États-Unis et du Canada, et son importance;
- la dynamique des populations en périphérie de l'aire de répartition de l'espèce;
- les effets des perturbations anthropiques (p. ex. exploitation pétrolière et gazière).

2. RÉTABLISSEMENT

2.1 Caractère réalisable du rétablissement

Au Canada, le Pluvier montagnard se trouve à l'extrémité nord de son aire de répartition. Les couples reproducteurs y sont, et y ont vraisemblablement toujours été, rarissimes et très localisés. On ignore s'il pourrait éventuellement y avoir une population viable et autonome de Pluviers montagnards au Canada, toutefois, il devrait être possible de conserver les faibles et peut-être sporadiques occurrences de cette espèce au pays. Le rétablissement est réalisable pour les raisons suivantes : 1) il existe encore aujourd'hui une population de Pluviers montagnards; 2) il y a assez d'habitat convenable disponible pour la nidification; 3) les menaces importantes auxquelles fait face l'espèce ou son habitat peuvent être atténuées; 4) il n'y a aucune raison de croire que les techniques de rétablissement ne fonctionneraient pas.

2.2 But du rétablissement

Le but du rétablissement pour le Pluvier montagnard consiste à maintenir son abondance et sa répartition récentes dans le sud-est de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan. Il est impossible de mieux quantifier le but à cause de la rareté de l'information sur l'abondance de l'espèce au Canada.

2.3 Objectifs du rétablissement

Objectif 1 : Conserver d'importantes zones d'habitat par des accords de gestion, d'intendance et de conservation.

Objectif 2 : Augmenter la sensibilisation au Pluvier montagnard, à ses besoins, à son statut et aux menaces qui pèsent sur lui.

2.4 Activités de recherche et de gestion

Le tableau 1 présente une description des activités de recherche et de gestion recommandées pour atteindre les objectifs du rétablissement et aborder les menaces identifiées. De l'information plus détaillée sur le calendrier de mise en œuvre et les mesures requises pour atteindre les objectifs du rétablissement sera présentée dans le ou les plans d'action à venir. Un certain nombre de ces mesures ont été recommandées dans des plans de gestion antérieurs (Wershler, 1989, 1990) et dans des rapports sur l'habitat et les relevés de populations (Wershler et Wallis 2001, 2002).

2.4.1 Stratégies générales pour aborder les menaces

- Gestion des prairies
 - Mettre en œuvre, au besoin, des stratégies de pâturage et/ou de brûlage dirigé pour contrôler la hauteur de la végétation dans l'habitat de reproduction du Pluvier montagnard.
 - Encourager, au besoin, l'établissement de graminées indigènes, de préférence aux espèces exotiques.
- Altération de l'habitat
 - Mettre en place et élaborer des accords d'intendance pour protéger et améliorer les emplacements de reproduction actuels.
 - Encourager les propriétaires fonciers à protéger les secteurs accueillant des Pluviers montagnards nicheurs.
- Disparition des chiens de prairie et des spermophiles
 - Encourager les propriétaires fonciers et les gestionnaires des terres à conserver les chiens de prairie à queue noire et les spermophiles de Richardson dans les secteurs renfermant de l'habitat convenable pour le Pluvier montagnard.
- Perturbations anthropiques
 - Déterminer la distance sécuritaire entre l'habitat de reproduction du Pluvier montagnard et les sources de perturbation, les lieux d'exploitation et autres activités.
 - Mettre en œuvre et faire observer les lignes directrices sur les distances sécuritaires.
 - Protéger les lieux de reproduction contre les perturbations anthropiques en encourageant les gens à emprunter les voies de transport désignées autour de l'habitat du Pluvier montagnard, et réduire la circulation de véhicules motorisés en dehors des sentiers.
 - Limiter l'épandage de pesticides près des sites de reproduction du Pluvier montagnard.
- Fluctuation des précipitations
 - Bien qu'il soit impossible de modifier les niveaux de précipitations à l'échelle régionale, il est possible de corriger les variations de la végétation qui accompagnent les fluctuations des précipitations, notamment par le fauchage, le pâturage ou le brûlage lorsque le couvert végétal atteint une hauteur et une densité défavorables au Pluvier montagnard.

Tableau 1. Activités de recherche et de gestion recommandées pour le rétablissement du Pluvier montagnard au Canada.

Priorité	Objectif	Stratégie générale	Menace(s) visée(s)	Études/activités de gestion recommandées
Urgent	1	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et inventaire 	<ul style="list-style-type: none"> • s. o. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des relevés annuels ou biennaux dans les lieux de reproduction traditionnels et dans les habitats de haut potentiel pour l'espèce. • Mener des relevés dans un plus large éventail d'habitats tous les cinq ans. • Lorsque des oiseaux nicheurs sont découverts, recueillir de l'information sur les facteurs associés à l'utilisation de l'habitat.
Nécessaire	1	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et gestion de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des prairies • Altération de l'habitat • Disparition des chiens de prairie/spermophiles • Fluctuation des précipitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'habitat où l'espèce s'est reproduite et déterminer les caractéristiques des habitats de reproduction privilégiés (voir Wershler et Wallis, 2001). • Déterminer les secteurs d'habitat clé et prioriser des utilisations des terres compatibles avec l'espèce à chaque endroit. • Élaborer, s'il y a un besoin, des stratégies de gestion adaptative et des accords d'intendance pour protéger et améliorer les emplacements de reproduction actuels et récents. • Mettre en œuvre, au besoin, des plans visant à garder basse la végétation, notamment par le broutage intensif du bétail dans des endroits et à des moments stratégiques (Knowles et Knowles, 1998), le brûlage dirigé et la conservation et l'accroissement des colonies de chiens de prairie et de spermophiles (voir Dechant <i>et al.</i>, 1998) tout en tenant compte des répercussions sur les autres espèces. • Encourager, s'il y a un besoin, l'établissement dans les prairies de graminées courtes indigènes, de préférence aux graminées exotiques, plus hautes. • Désigner et protéger l'habitat essentiel.
Nécessaire	1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des nids actifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbations anthropiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des mesures de protection visant à limiter l'épandage de pesticides pendant la saison de reproduction sur les terres situées à proximité des nids de Pluviers montagnards. • Convaincre les propriétaires fonciers de ne pas semer dans les secteurs cultivés proches des lieux de nidification avant que les œufs de pluviers aient éclos. • Limiter les voies de circulation et les véhicules motorisés dans l'habitat du Pluvier montagnard. • Déterminer la distance sécuritaire entre l'habitat de reproduction du Pluvier montagnard et les sources de perturbation telles les ornithologues/naturalistes, les lotissements et les activités d'exploitation. • Mettre en œuvre et faire observer les lignes directrices sur les distances sécuritaires.
Utile	2	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des prairies • Altération de l'habitat • Disparition des chiens de prairie 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et distribuer des produits pour les médias et des documents d'information à l'intention des propriétaires fonciers et des gestionnaires des terres dans les collectivités situées à l'intérieur de l'aire de répartition du Pluvier montagnard, afin de sensibiliser le public sur le Pluvier montagnard et son statut, de solliciter des observations et d'informer la population sur les relevés en cours. • Faire connaître les différences entre le Pluvier montagnard et les espèces similaires, comme le Pluvier kildir.

2.5 Habitat essentiel

Au sens de la *Loi sur les espèces en péril*, l'habitat essentiel s'entend de l'*habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce* (Paragraphe 2(1)).

L'habitat essentiel n'est pas désigné dans le présent programme de rétablissement.

Le Pluvier montagnard est relativement peu étudié au Canada. Seulement 44 observations de l'espèce ont été rapportées depuis 1874, et seulement 16 sites de nidification ont été signalés au cours des 25 dernières années. Avec si peu d'information, il est impossible de désigner l'habitat essentiel.

L'habitat essentiel sera désigné au moyen des activités décrites à la section 2.5.1 – Calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel – et sera présenté dans un plan d'action à venir et/ou un programme de rétablissement révisé.

2.5.1 Calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel

Les recherches visant à désigner l'habitat essentiel seront concentrées dans deux régions géographiques (figure 3) :

- Région du parc national des Prairies
 - Wershler et Wallis (2001) ont relevé quatre secteurs considérés comme hautement convenables pour le Pluvier montagnard dans la région du parc national des Prairies, dans le sud-ouest de la Saskatchewan; l'un se trouve dans le parc même et trois sur des terres privées et publiques adjacentes. Les quatre secteurs sont associés à des colonies de chiens de prairie à queue noire.
- Région de Lost River-Wildhorse-Govenlock
 - La région de Lost River renferme de l'habitat de nidification convenable à la sous-station de recherches de Onefour d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (sud-est de l'Alberta) et autour de celle-ci.
 - Wershler et Wallis (2001) ont relevé dans la région de Wildhorse-Govenlock des secteurs hautement convenables pour l'espèce, dont le coin sud-ouest de la Saskatchewan, le coin sud-est de l'Alberta et le long de la route 21 au sud de Govenlock (Saskatchewan).

Les études et les mesures générales nécessaires à la désignation de l'habitat essentiel sont présentées au tableau 1. La présente section décrit sommairement les études et les mesures spécifiques requises pour désigner l'habitat essentiel :

- D'ici 2007, élaborer et appliquer un protocole de suivi permettant d'évaluer précisément l'abondance et la répartition de l'espèce et de calculer correctement les tendances de la population.

- D'ici 2009, déterminer les caractéristiques de l'habitat (p. ex. modèle de sélection des ressources) occupé de manière significative par le Pluvier montagnard.
- D'ici 2009, appliquer les connaissances sur les caractéristiques importantes de l'habitat à tous les secteurs de l'aire de reproduction afin d'orienter les relevés.
- D'ici 2009, employer l'information synthétisée sur l'abondance, la répartition et l'utilisation de l'habitat afin de désigner l'habitat essentiel dans le cadre d'un plan d'action et/ou d'un programme de rétablissement révisé.

2.6 Effets sur les espèces non ciblées

Les mesures de rétablissement issues du présent programme pourraient affecter d'autres espèces en péril occupant l'aire de répartition du Pluvier montagnard. Les mesures visant à réduire la hauteur des herbes et le couvert végétal pourraient être bénéfiques pour certaines espèces, comme la Chevêche des terriers (*Athene cunicularia*), la Buse rouilleuse (*Buteo regalis*), le Courlis à long bec (*Numenius americanus*), le renard véloce (*Vulpes velox*), et/ou le chien de prairie à queue noire, de même que pour des plantes et des invertébrés rares (Wershler, 2000). Par contre, ces mêmes mesures pourraient nuire à d'autres espèces, comme le Tétrás des armoises (*Centrocercus urophasianus*), le Bruant de Baird (*Ammodramus bairdii*), le Pipit de Sprague (*Anthus spragueii*) et la Maubèche des champs (*Bartramia longicauda*) (Wallis, 1987). On doit veiller à ce que les besoins en habitat de toutes les espèces en péril soient satisfaits; par conséquent, la coopération et la coordination des mesures de rétablissement visant diverses espèces sont essentielles pour relever et gérer les incompatibilités potentielles. Les mesures visant le Pluvier montagnard auront probablement peu d'effets à l'échelle de la population pour les autres espèces parce que l'aire de répartition de cet oiseau est restreinte et que les zones qu'il occupe sont très limitées.

2.7 Échéancier pour le ou les plans d'action

Le ou les plans d'action visant le Pluvier montagnard seront complétés d'ici juin 2009. Des mesures de rétablissement seront entreprises entre-temps.

3. RÉFÉRENCES CITÉES

- Alberta Sustainable Resource Development. 2003. Status of the Mountain Plover (*Charadrius montanus*) in Alberta, Alberta Wildlife Status Report No. 50. Fish and Wildlife Division, Alberta Sustainable Resource Development, and Alberta Conservation Association, Edmonton (Alberta).
- Baldwin, P.H. 1971. Diet of the Mountain Plover at the Pawnee National Grassland 1970-71, Technical Report 134, U.S. Grassland Biome Project of the International Biological Program.
- Beauvais, G.P., et R.S. Smith. 2003. Model of breeding habitat of the Mountain Plover (*Charadrius montanus*) in western Wyoming, *Western North American Naturalist* 63:88–96.
- BirdLife International. 2006. *Charadrius montanus*, in IUCN 2006, 2006 IUCN Red List of Threatened Species. Disponible à l'adresse : <http://www.iucnredlist.org> (consulté le 1^{er} juin 2006).
- COSEPAC. 2000. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Pluvier montagnard (*Charadrius montanus*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 25 p.
http://www.sararegistry.gc.ca/status/showDocument_f.cfm?id=86
- Dechant, J.A., M.L. Sondreal, D.H. Johnson, L.D. Igl, C.M. Goldale, M.P. Nenneman et B.R. Euliss. 1998. Effects of management practices on grassland birds: Mountain Plover, Northern Prairie Wildlife Research Center, Jamestown (Dakota du Nord).
- Desmond, M.J., et F. Chavez-Ramirez. 2002. Nest documentation confirms the presence of a breeding population of Mountain Plover *Charadrius montanus* in north-east Mexico, *Cotinga* 17:17–19.
- Dinsmore, S.J. 2003. Mountain Plover: a technical conservation assessment, U.S. Department of Agriculture Forest Service, Rocky Mountain Region, 43 p.
- Dinsmore, S.J., G.C. White et F.L. Knopf. 2003. Annual survival and population estimates of Mountain Plovers in southern Phillips County, Montana, *Ecological Applications* 13:1013–1026.
- Godfrey, E.W. 1986. Les oiseaux du Canada, Musées nationaux du Canada, Ottawa (Ontario), 595 p.
- Gollop, J.B. 1987a. Prairie provinces region, *American Birds* 41:448–450.
- Gollop, J.B. 1987b. Prairie provinces region, *American Birds* 41:1451–1453.
- Graul, W.D. 1973. Adaptive aspects of the Mountain Plover social system, *Living Bird* 12:69–94.

- Graul, W.D. 1975. Breeding biology of the Mountain Plover, *Wilson Bulletin* 87:6–31.
- Graul, W.D. 1980. Grassland management practices and bird communities, pages 38-47, in Management of western forests and grasslands for nongame birds (R.M. DeGraff, technical coordinator), General Technical Report INT-86, U.S. Department of Agriculture Forest Service, Ogden (Utah).
- Knapton, R., G.L. Holroyd et H.E. Trefry. 2006. Mountain Plover in Canada: surveys and records up to 2005, Canadian Wildlife Service Technical Report Series No. 448, Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord, Edmonton (Alberta), iii + 49 p.
- Knopf, F.L. 1988. Conservation of steppe birds in North America, pages 27–41 in Ecology and conservation of grassland birds (P.D. Goriup, éd.), ICBP Technical Publication 7, International Council for Bird Preservation, Cambridge (Royaume-Uni).
- Knopf, F.L. 1994. Avian assemblages on altered grasslands, *Studies in Avian Biology* 15:247–257.
- Knopf, F.L. 1996. Mountain Plover (*Charadrius montanus*), in The Birds of North America, No. 211 (A. Poole et F. Gill, éd.), The Academy of Natural Sciences, Philadelphie (Pennsylvanie) et la American Ornithologists' Union, Washington (DC).
- Knopf, F.L., et B.J. Miller. 1994. *Charadrius montanus*: montane, grassland, or bareground plover? *Auk* 111:504–506.
- Knopf, F. L. and J. R. Rupert 1995. Habits and habitats of Mountain Plovers in California, *Condor* 97: 743–751.
- Knopf, F.L., et J.R. Rupert. 1996. Productivity and movements of Mountain Plovers breeding in Colorado, *Wilson Bulletin* 108:28–35.
- Knowles, C.J., et P.R. Knowles. 1984. Additional records of Mountain Plovers using prairie dog towns in Montana, *Prairie Naturalist* 16:183–186.
- Knowles, C.J., et P.R. Knowles. 1997. Mountain Plover numbers, reproduction, and habitat use in Montana: a summary of six survey years, préparé par FaunaWest Wildlife Consultants, pour le Montana Department of Fish, Wildlife & Parks, Great Falls (Montana), et le Bureau of Land Management, Billings (Montana).
- Knowles, C.J., et P.R. Knowles. 1998. The historic and current status of the Mountain Plover in Montana, Bureau of Land Management, Billings (Montana), 43 p.
- Knowles, C.J., et P.R. Knowles. 2001. The 2000 Montana Mountain Plover survey results, Bureau of Land Management, Billings (Montana), 31 p.
- Knowles, C.J., C.J. Stoner et S.P. Gieb. 1982. Selective use of black-tailed prairie dog towns by Mountain Plovers, *Condor* 84:71–74.

- Leachman, B., et B. Osmundson. 1990. Status of the Mountain Plover: a literature review, U.S. Fish and Wildlife Service, Department of the Interior, Golden (Colorado).
- Morrison, R.I.G. 1994. Shorebird population status and trends in Canada, *Bird Trends* 3:3–5.
- Morrison, R.I.G. 2001. Estimates of shorebird populations in North America, *Bird Trends* 8:5–9.
- NatureServe 2004. NatureServe Explorer: An online encyclopedia of life [application Web], version 4.1, NatureServe, Arlington (Virginie). Disponible à l'adresse : <http://www.natureserve.org/explorer> (consulté le 18 novembre 2004).
- Oberholser, H.C. 1974. The bird life of Texas, Vol. 1, University of Texas Press, Austin (Texas).
- Olson, S.L. 1984. Density and distribution, nest site selection, and activity of the Mountain Plover on the Charles M. Russell National Wildlife Refuge, thèse de maîtrise ès sciences, University of Montana, Missoula (Montana) 62 p.
- Olson, S.L. 1985. Mountain Plover food items on and adjacent to a prairie dog town, *Prairie Naturalist* 17:83–90.
- Parrish, T.L., S.H. Anderson et W.F. Oelklaus. 1993. Mountain Plover habitat selection in the Powder River basin, Wyoming, *Prairie Naturalist* 25:219–226.
- Peart, B., et J.G. Woods. 1980. Mountain Plover observation near Val Marie, Saskatchewan, *Blue Jay* 38:41.
- Plumb, R.E., F.L. Knopf et S.H. Anderson. 2005a. Minimum population size of Mountain Plovers breeding in Wisconsin, *Wilson Bulletin* 117:15–22.
- Plumb, R.E., S.H. Anderson et F.L. Knopf. 2005b. Habitat and nesting biology of Mountain Plovers in Wyoming, *Western North American Naturalist* 65:223–228.
- Prellwitz, D.M. 1993. Additional Mountain Plover sightings in Montana, *Prairie Naturalist* 25:23–26.
- Rose, P.M., et D.A. Scott. 1997. Waterfowl population estimates, 2nd edition, Wetlands International, Wageningen, PAYS-BAS, 106 p.
- Sauer, J.R., J.E. Hines et J. Fallon. 2005. The North American Breeding Bird Survey, results and analysis 1966–2004, Version 2005.2, U. S. Geological Survey Patuxent Wildlife Research Center, Laurel (Maryland), disponible à l'adresse : <http://www.mbr-pwrc.usgs.gov/bbs/>.
- Shackford, J., D.M. Leslie, Jr. et W.D. Harden. 1998. Range-wide use of cultivated fields by Mountain Plovers during the breeding season, *Journal of Field Ornithology* 70:114–120.

- USFWS. 1999. Endangered and threatened wildlife and plants: proposed threatened status for the Mountain Plover, Federal Register Vol. 64, No. 30, le 16 février 1999, U.S. Fish and Wildlife Service, Department of the Interior.
- USFWS. 2003. Withdrawal of the proposed rule to list the Mountain Plover as threatened, Federal Register Vol. 68, No. 174, le 9 septembre 2003 / Proposed Rules, U. S. Fish and Wildlife Service, Department of the Interior..
- Wallis, C.A. 1987. Critical, threatened and endangered habitats in Alberta, pages 49-63, *in* Proceedings of the workshop on endangered species in the Prairie provinces (G.L. Holroyd, W.B. McGillivray, P.H.R. Stepney, D.M. Ealey, G.C. Trottier et K.E. Eberhart, éd.), Natural History Occasional Paper, No. 9, Natural History Section, Provincial Museum of Alberta, Edmonton (Alberta).
- Wallis, C.A., et V. Loewen. 1980. First nesting record of the Mountain Plover in Canada, *Alberta Naturalist* 10:63–64.
- Wallis, C.A., et C.R. Wershler. 1981. Status and breeding of Mountain Plovers (*Charadrius montanus*) in Canada, *Canadian Field-Naturalist* 95:133–136.
- Wershler, C. 1989. A management strategy for Mountain Plovers in Alberta, pages 169-171, *in* Proceedings of the second endangered species and prairie conservation workshop (G.L. Holroyd, G. Burns et H.C. Smith, éd.), Natural History Occasional Paper No. 15, Natural History Section, Provincial Museum of Alberta, Edmonton (Alberta).
- Wershler, C.R. 1990. A management plan for the Mountain Plover in Alberta, préparé par Sweetgrass Consultants Ltd., Calgary (Alberta) pour Wild West Program, Fonds mondial pour la nature (Canada), et Alberta Forestry, Lands and Wildlife, 25 p. + cartes.
- Wershler, C.R. 2000. Update COSEWIC status report on Mountain Plover (*Charadrius montanus*), Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa (Ontario) 31 p.
- Wershler, C.R., et C.A. Wallis. 1987. Report on the status of the Mountain Plover, *Charadrius montanus*, in Canada, Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, Ottawa (Ontario) 34 p.
- Wershler, C.R., et C.A. Wallis. 2001. Mountain Plover habitat and population surveys – Alberta and Saskatchewan, 2001, préparé par Sweetgrass Consultants Ltd. pour Environnement Canada, Région des Prairies et du Nord, Edmonton (Alberta).
- Wershler, C., et C. Wallis. 2002. Mountain Plover habitat and population surveys in Alberta, 2001, Alberta Species at Risk Report No. 37, Fish and Wildlife Division, Alberta Sustainable Resource Development, Edmonton (Alberta).
- Wunder, M.B., et F.L. Knopf, 2003. The Imperial Valley of California is critical to wintering Mountain Plovers, *Journal of Field Ornithology* 74(1):74–80.